

Grille tarifaire Métrovélo

(À compter du 1er mars 2019)

Location vélo standard

Location d'un vélo (en euros TTC)	Plein tarif***	Tarif réduit *	-25 ans	Tarif solidaire QF<661****
1 jour	3	3	3	3
1 mois	25	19	15	8
1 trimestre	60	45	36	16
1 an	132	96	72	48
Caution **	200	200	200	100

*Tarif réduit : abonné TAG, Transisère, TER, Citélib et groupe de plus de 10 personnes.

**Caution : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB) ou par carte bancaire (empreinte). Les personnes morales de droit privé ou de droit public sont exonérées du versement de) ou par la caution. En cas d'opposition à un prélèvement de caution son montant sera majoré de 200€.

***Plein tarif : En cas de pic de pollution sur le territoire métropolitain le plein tarif "1 jour" est fixé à 1,5€ à partir du 5ème jour de pic de pollution. Au bout du 7ème jour de pic de pollution, le plein tarif "1 jour" devient gratuit. Cette gratuité peut-être reconductible de jour en jour si le pic de pollution continue, cependant chaque utilisateur devra rendre son Métrovélo à la fin de la journée de location.

****ou détenteur de l'AME ou de la CMU

Location vélocargo, vélo à assistance électrique*, tandem**

Location d'un vélo (en euros TTC)	Plein tarif	Tarif réduit*** et - 25 ans	Tarif solidaire QF<661
1 jour	13	10	6
1 semaine	50	38	16
1 mois	150	114	48
1 trimestre	350	262	93
Caution ****	1000	1000	500

*Les vélos à assistance électrique sont loués avec un volume kilométrique maximum par contrat. En cas de dépassement de cette limite une facturation supplémentaire sera appliquée à l'usager selon la grille suivante

1 semaine	kilométrage	Moins de 150	de 150 à 200	plus de 200
	Prix	Inclus dans le prix de location	25 €	50 €
1 mois	kilométrage	Moins de 600	de 600 à 800	Plus de 800
	Prix	Inclus dans le prix de location	75 €	150 €
1 trimestre	kilométrage	Moins de 1800	de 1800 à 2400	Plus de 2400
	Prix	Inclus dans le prix de location	175 €	350 €

**La location d'un vélocargo ou d'un VAE ne pourra excéder 3 mois pour une même personne sur une année glissante, la location d'un tandem ne pourra excéder 1 semaine pour une même personne sur une année glissante

***Tarif réduit : abonné TAG, Transisère, TER, Citélib et groupe de plus de 10 personnes.

****Caution : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB) ou par carte bancaire (empreinte). Les personnes morales de droit privé ou de droit public sont exonérées du versement de la caution. En cas d'opposition à un prélèvement de caution son montant sera majoré de 1000€ pour chaque cas.

Location place en consigne

Location d'une place de consigne (en euros TTC)	Tarif
1 jour	2
1 mois	12
1 an*	49
Option entretien	40
<i>Caution de la clef **</i>	50

* La location d'une place en consigne annuelle donne droit au prêt d'un cadenas U et au gravage bicycode de son vélo

**Caution : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB) ou par carte bancaire (empreinte). Les personnes morales de droit privé ou de droit public sont exonérées du versement de la caution. En cas d'opposition à un prélèvement de caution son montant sera majoré de 50€.

Autres prestations

Location d'accessoires et autres prestations (en euros TTC)	Tarif
Antivol, casque enfant, panier, porte-bébé	gratuit
Remorque (1 jour)	3
Sacoche (en plus de la location d'un Métrovélo standard)	10€/an, 5€/trimestre, 3€/mois, 2€/semaine, 1€/jour
Marquage vélo Bicycode	5
Carte à puce pour accès aux consignes collectives	5
Envoi à domicile de la clef de la consigne	2
Dépannage sur site	5

Dégradations

Dégradation niveau 1	Dégradation niveau 2	Dégradation niveau 3	Dégradation niveau 4	Dégradation niveau 5	Dégradation niveau 6
5 euros TTC	10 euros TTC	20 euros TTC	40 euros TTC	80 euros TTC	240 euros TTC
Roues					
	Bris de rayon	Roue avant	Roue arrière standard, VAE, longtail		
	Pneu		Roue avant brompton / Cargo	Roue arrière cargo, brompton	
Périphériques					
	Garde-boue	Fourche	Cadre	display VAE	Batterie VAE
Phare vélo standard	Béquille	Porte-bagage	Dégradation consigne du fait de l'usager	Fourche VAE	Moteur VAE
	Cintre et potence	Glissières batterie VAE	Phare arrière vélocargo / VAE	Cadre VAE	Cadre vélocargo / Brompton
	Tige de selle	Câblerie électrique VAE	Béquille cargo	Caisse avant vélocargo	
	Selle	Phare avant VAE et Brompton			
Freinage					
	Levier, étrier frein Vbrake		Levier et étrier frein à disque cargo/VAE/Brompton		
	Disque de frein				
Transmission					
Pédale	Manette de vitesse	Carter de chaîne et de moteur VAE	Pédalier VAE / Brompton	Pédalier cargo	
	Patte de dérailleur VAE	Dérailleur		Roue arrière Brompton	
		Pédalier		Potence de guidon Brompton	
Antivol					
	Clé	Antivol U et menotte	Antivol U cargo		
	Antivol câble	Perte de clé box / consigne/Brompton/Cargo			
Accessoires / autre					
Intervention dépannage	Casque enfant	Siège bébé	Harnais enfants cargo	Barre de maintien et repose pied cargo	
	Panier ou fixation du panier	Attache ou toile remorque	Dégradation carriole	Coussin de banquette ou sacoche longtail	
		Sacoche	Banc enfant cargo tri	Capote de pluie vélocargo	
		Chargeur VAE		Porte bébé cargo	

Retard et vol

Retard	
Retard pour la restitution d'un vélo standard loué	4 euros par jour de retard (toute journée commencée est due)
Retard pour la restitution d'un vélocargo, d'un VAE ou d'un tandem loué	15 euros par jour de retard (toute journée commencée est due)
Retard pour la restitution de la clef d'une consigne Box	1 euro par jour de retard (toute journée commencée est due)

En cas de vol ou dès 25 jours de retard pour la restitution du vélo, la caution sera encaissée. Si le vélo est rendu en agence au-delà du 25ème jour, la caution ne sera pas restituée à l'utilisateur.

Location racks vélos évènementiels

Mise à disposition de racks vélos évènementiels	Tarif
Mise à disposition au Technicentre Métrovelo	gratuit
Déplacement des remorques sur site (prix/remorque aller et retour)	200
Déplacement des remorques sur site et installation des racks (prix/remorque aller et retour)	500
Retard de restitution - Coût par jour et par remorque	50
Non restitution d'un rack	600
Non restitution d'une remorque	3720

Gestes commerciaux

Le service Métrovélo peut être amené, pour diverses raisons, à rembourser une partie de l'abonnement. Ce remboursement peut intervenir uniquement pour la location d'un vélo ou d'un emplacement de consigne supérieur à 1 mois. Grenoble Alpes Métropole procédera au remboursement à l'utilisateur au prorata du temps restant avant la fin du contrat, étant précisé que tout mois commencé est dû. Toute demande de remboursement doit être formulée par écrit par l'utilisateur auprès de l'exploitant du service.

Situations empêchant la pratique du vélo et permettant le remboursement partiel d'un abonnement:

- Accident / maladie / grossesse,
- Congé parental,
- Licenciement,
- Décès,
- Déménagement,

Justificatifs à fournir :

- Copie de l'arrêt maladie ou certificat médical,
- Copie de l'attestation de congé parental,
- Attestation de cessation d'activité,
- Acte de décès,
- Attestation de nouveau domicile,

Le service Métrovélo pourra également rembourser la caution, si celle-ci a été encaissée et le vélo retrouvé dans un second temps.

Outre les cas énumérés ci-dessus, un geste commercial peut être accordé par Grenoble Alpes Métropole, sous forme de bon de gratuité, pour des places en consignes ou de la location de Métrovélo. Toute demande de geste commercial doit être formulée par écrit par l'utilisateur auprès de l'exploitant du service.

Ces gestes commerciaux peuvent s'appliquer dans le cas suivants :

- Ajustement d'abonnement en cas de tarif réduit/solidaire non appliqué,
- Vol ou vandalisme dans les consignes Métrovélo,
- Retard de restitution de vélo ou clef justifiés,
- Arrêt de services anciennement proposés par Métrovélo,
- Erreur d'attribution de place dans une Métrovélobox.

Justificatifs à fournir :

- Facture d'achat de l'autre titre de transport/justificatif de quotient familial,
- Copie du dépôt de plainte,
- Facture/relevé de crédit carte Ourà justifiant le montant à rembourser.

A la demande exclusive de Grenoble-Alpes Métropole, des locations de vélos ou d'emplacements de consigne, des kits, des marquages de vélo peuvent être offerts à l'occasion de concours, jeux, événements comme la "Faites du vélo", le challenge mobilité entreprise, la mallette des nouveaux arrivants, et autres événements... Ces lots ne dispensent pas du versement de la caution et des éventuelles pénalités de retard ou dégradations.